

DÉMARCHES ADMINISTRATIVES EN LIGNE

NOUVEAUTÉ : un emploi civique à votre service à la Mairie de Vichy

Afin d'aider les Vichyssois à faire leurs démarches en ligne, la Ville de Vichy met en place un **nouveau service** en recrutant, en emploi civique, un « *Médiateur de Lutte contre la fracture numérique* ».

Durant 10 mois, **Hugo Bayeron** accueille, dans le hall de la Mairie de Vichy, du lundi au jeudi de 13h à 18h et le vendredi de 13h à 17h, les personnes désireuses d'effectuer des démarches administratives dématérialisées et qui peuvent rencontrer des difficultés.

Il pourra ainsi les accompagner pour :

- la pré-demande en ligne de Carte d'identité (CNI) ou de passeport,
- le Recensement,
- la création de comptes personnels AMELI ou CAF,
- la gestion des relations avec l'ANPE ou les services fiscaux,
- l'inscription sur la liste électorale,
- la demande de carte grise,
- la déclaration d'impôt sur le revenu,
- l'utilisation du portail « Famille » de Vichy Communauté,
- la demande de subventions ANAH...

Contact pour prendre rendez-vous : servicecivique.mairie@ville-vichy.fr ou 04 70 30 17 37

CONTACT PRESSE



Marie-Bénédicte REYNARD
Chef de cabinet - Relations presse
+33 (0)4 70 30 55 12 • +33 (0)6 18 45 15 40
mb.reynard@ville-vichy.fr